Rien autre chose que l'habitude de porter une chaussure trop courte. Les mains manquent d'élégance, parce que les phalanges ne sont pas assez longues. La tête, qui, sans doute, n'a pas été moulée, et que l'auteur n'a pas su modeler, est très-inférieure, comme réalité, au reste de la figure. Parlerai-je des lignes générales de cette figure ? Il est impossible de découvrir de quel côté il faut la regarder... » Comme on voit, « l'éreintement » ne laisse rien à désirer.

La *Femme piquée par un serpent* a été gravée à l'eau-forte par Ferd. Lefman.

FÉMORALI-VASCULAIRE adj. (de *fémoral* et de *vasculaire*). Anat. Se dit d'une courte gaîne infundibuliforme qui tapisse la face interne du canal crural, et que Thomson a nommée Entonnoir fémorali-vasculaire.

* **FÉMUR** s. m. — Archit. Partie d'un triglyphe qui se trouve entre les cannelures.

FENAIN, bourg de France (Nord), cant. de Marchiennes-Ville, arrond. et à 18 kilom. de Douai; pop. aggl., 2,456 hab. — pop. tot., 2,498 hab.

* **FENASSE** s. f. — Graines fournies par les herbes les plus élevées, dont on coupe les panicules avant la fenaison.

FENCE s. m. (fènn-se — mot anglais). Sport. Obstacle de steeple-chase, formé d'une clôture en planches plus ou moins élevée.

* **FENDANT** s. m. Vitic. — *Fendant vert*, Cépage connu dans le pays de Vaud.

* **FENDEUR** s. m. — Ouvrier chargé de dégrossir le diamant et de travailler les pierres plates.

* **FENESTRELLE** s. f. — Archit. Petite fenêtre. ‖ Peu usité.

* **FÉNÉTRANGE**, ancien bourg de France (Meurthe). Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, ce bourg est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine (cercle de Sarrebourg) ; 1,370 hab.

FENÊTRÉ adj. — Bot. Se dit des feuilles percées à jour.

* **FÉNIAN** s. m. Membre d'une secte politique....

— Adjectiv. *Feu fénian*, Nom donné à une composition très-inflammable, qui n'est qu'une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone. Cette dénomination vient de ce que, en 1866, on saisit à Liverpool une assez grande quantité de ce liquide, qu'on crut avoir été préparé par les fénians irlandais.

FÉNIUS FARSA, héros de la mythologie irlandaise, dont les deux fils furent chefs de deux races opposées. D'après la légende, Fénius était un législateur inspiré.

FÉODALISATION s. f. (fé-o-da-li-za-si-on — rad. *féodal*). Action de soumettre au régime féodal.

Féodalité et communes, par M. Rosa (1877, 1 vol., publié à la fois à Paris et à Florence). Un érudit italien, M. Gabriel Rosa, a analysé pour l'histoire de la Lombardie un des problèmes dont la solution est ardemment recherchée par tous les historiens, la *Féodalité et les communes*. Ce problème, que M. Perrens a résolu pour Florence et la Toscane (v. FLORENCE [Histoire de], dans ce *Supplément*), M. Rosa a voulu le résoudre pour la Lombardie et il y a réussi pleinement. Son livre, *Féodalité et communes*, explique la rencontre, la lutte, les transformations et l'équilibre, sur le sol de l'Italie septentrionale, de ces deux formes originales de société politique : le fief et la société libre.

La féodalité lombarde, selon M. Rosa, est d'importation germanique, ou plutôt elle est l'œuvre des Germains, développée et fortifiée par la tradition romaine du patronat et du *beneficium militare*. Il est certain que le vieux fief barbare, tout personnel et temporaire, qui liait seulement en vue de la guerre le bénéficiaire à la personne de son chef militaire, est devenu une institution politique au contact du « bénéfice » romain, fondé sur la notion supérieure de l'Etat, affermi par l'hérédité et la multiplicité des obligations. L'Eglise et le saint-empire achevèrent de donner à la féodalité sa forme définitive, en la rattachant au monarque suprême, l'empereur, qui, lui-même, selon les théoriciens du saint-siége, n'était que le vicaire temporel du pape. Quelle que soit la proportion de ces deux éléments premiers, l'institution germanique et la loi romaine, la féodalité germanique est, bien antérieurement au IXe siècle, maîtresse des provinces et de la vallée du Pô; tout aussitôt nous la voyons s'affaiblir par le nombre croissant des petits barons montagnards recrutés parmi les cadets des familles seigneuriales, par le morcellement des grands fiefs, les compétitions et les guerres incessantes, par les luttes inégales contre l'empire, par l'autorité croissante de l'Eglise, à laquelle non-seulement les serfs, les bourgeois, les cités, mais même les seigneurs les plus faibles, demandent la protection soit spirituelle, soit politique. Les excès de la puissance féodale produisaient en Lombardie le même effet que de ce côté des Alpes; mais, chez nos voisins, ce fut l'Eglise, et non l'empire, qui donna aux communes naissantes le secours prêté en France par le pouvoir royal. « Cette première partie du livre de M. Rosa est un peu écourtée, dit M. Gebhart; les faits justificatifs n'y appuient pas en assez grand nombre les affirmations générales; plus d'un point qu'il importait d'éclaircir est laissé dans l'ombre. A la suite de quel contrat tacite et à quelles conditions un certain nombre des vaincus, Italiens de race, réconciliés avec les vainqueurs germains, furent-ils élevés aux degrés inférieurs de la féodalité lombarde? Quels furent, particulièrement au temps de la querelle du sacerdoce et de l'empire, les rapports de cette féodalité avec l'empereur, chef suprême de la société féodale? D'autre part, comment la féodalité ecclésiastique se comporta-t-elle à l'égard du saint-siége? Questions intéressantes que provoquera dans l'esprit de tout lecteur attentif l'ouvrage de M. Rosa, mais auxquelles il ne répond point. »

La seconde partie du livre de M. Rosa traite d'une matière plus souvent étudiée depuis Sismondi. Cette seconde partie s'occupe des *communes*. L'origine des institutions communales en Italie repose dans les institutions mêmes et le droit de Rome. Toute recherche dirigée vers cet objet est donc éclaircie d'abord par des textes dont la continuité n'est jamais interrompue, les codes barbares et le droit canonique poursuivant, pour la condition des personnes, des serfs, des colons, des esclaves, des communautés, des cités, l'œuvre de la loi romaine, depuis ses commencements jusqu'au code Théodosien et jusqu'à Justinien. L'auteur de *Féodalité et communes* s'attache à faire ressortir de son travail consciencieux un fait considérable : l'alliance de l'épiscopat lombard avec les rois d'Italie, tels que Bérenger Ier, et les empereurs, qui préféraient favoriser les dignitaires ecclésiastiques, dont les bénéfices n'étaient que viagers, plutôt que les barons laïques, dont les seigneuries étaient héréditaires. Au IXe, au Xe siècle, les évêques échappaient déjà de tous côtés à la primauté des seigneurs; à Milan, Pavie, Bergame, Padoue, Crémone, Asti, Vercelli, Modène, ils élevaient leurs forteresses en face des tours féodales. Cependant les vieilles populations italiennes, réduites par la conquête barbare au travail manuel, avaient pris peu à peu conscience de leur valeur et de leurs droits; la richesse élevait lentement les cités industrielles partagées par quartiers, gardées par la milice bourgeoise, gouvernées par des consuls électifs. Dès 953, la commune de Brescia avait sa petite armée et disposait, sans l'intervention ni de l'évêque ni du vicaire impérial, de son territoire communal. A mesure que la commune s'émancipe, les consuls y deviennent des chefs politiques. L'Eglise avait donné aux cités le premier exemple de la lutte contre le pouvoir laïque; quelquefois, elle les aida dans son propre intérêt, à s'y soustraire; le temps vint bientôt où les communes imposèrent leur loi à la fois à l'Eglise et aux ducs; le vieil esprit municipal des provinces de l'Italie du Nord, que Rome n'avait pu dompter tout à fait, se réveilla partout à la fois. Le XIIe siècle vit l'indépendance de toutes ces villes qui, par leurs rivalités, leur orgueil de clocher, donnèrent à la péninsule tant de foyers actifs de civilisation. Les communes furent entraînées par le mouvement guelfe et gibelin; les unes se firent les clientes du saint-siége, les autres de l'empire. Le sentiment de la patrie italienne s'affaiblit durant cette longue lutte des deux pouvoirs. « Il n'était cependant pas éteint, dit M. Gebhart, dans l'âme d'un Dante ou celle d'un Pétrarque; la communauté de la langue en entretenait secrètement la vitalité; il reparut tout à coup au XVIe siècle, dans les vues du plus grand écrivain politique de l'Italie, Machiavel. Mais, à ce moment même, les communes étaient sur leur déclin. Elles perdirent leur autonomie en même temps que l'Italie, dont elles avaient peut-être empêché l'unité, perdait, pour plus de trois siècles, sa liberté. »

L'ouvrage de M. Rosa est un travail consciencieux et plein de recherches laborieuses. Il est intéressant pour tous; il sera utile à ceux qui voudront spécialement étudier cette époque, encore si peu connue, de la féodalité.

FÉODISTE s. m. (fé-o-di-ste — rad. *féodal*). Syn. de FEUDISTE.

* **FER** s. m. — **Encycl.** Anthropol. *Age de fer*. V. BRONZE (âge de), au tome II du *Grand Dictionnaire*.

FÉRAT (Jules-Descartes), peintre et dessinateur français, né à Ham (Somme) en 1829. Il vint habiter Paris, où il fit d'abord de la lithographie pour le commerce, puis, sur les conseils de Paulin, directeur de l'*Illustration*, et de Gavarni, il s'adonna au dessin. M. Férat prit alors des leçons de peinture de Léon Cogniet. Comme peintre, il n'a exposé que très-peu de tableaux; mais, comme dessinateur, il a acquis une grande notoriété par ses innombrables compositions, qui ont été gravées et qui ont paru dans l'*Illustration*, le *Monde illustré*, etc., ainsi que dans les livres illustrés des librairies Hachette et Hetzel, dans les *Romans populaires*, etc. M. Férat a fourni, en outre, d'excellents dessins aux *Chansons* de Béranger éditées par Perrotin et Chevalier, aux *Merveilles de l'industrie* de Figuier, aux *Grandes usines* de Turgan, etc. Ce remarquable artiste excelle à rendre les types d'ouvriers, les opérations industrielles, les intérieurs d'usine. Enfin, il a exécuté avec une rare vigueur une grande quantité de dessins au fusain, représentant des paysages ou des scènes d'intérieur.

FÉRAUD-GIRAUD (Louis-Joseph-Delphin), magistrat français, né à Marseille en 1819. Il étudia le droit à Aix, où il prit le grade de docteur, puis il se fit recevoir comme avocat à Marseille. En 1845, M. Féraud-Giraud entra dans la magistrature, en qualité de substitut, à Apt. Après avoir rempli diverses fonctions, il fut nommé en 1852 conseiller à la cour d'appel d'Aix, où il est président de chambre depuis 1869. En 1867, il a fait partie de la commission instituée au ministère des affaires étrangères pour préparer un projet de réorganisation de la justice en Orient. M. Féraud-Giraud a été membre du conseil général des Bouches-du-Rhône sous l'Empire. Il fait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, notamment des Académies d'Aix, de Marseille, de Toulon, de l'Institut d'Egypte, etc. Outre de nombreux articles dans la *Revue de législation*, la *Revue historique du droit*, la *Revue agricole et forestière de Provence*, dont il a été un des fondateurs, le *Dictionnaire de la politique*, de Block, etc., il a publié un certain nombre d'ouvrages estimés, notamment : *Etudes sur la législation et la jurisprudence concernant les fouilles, extractions de matériaux et dommages causés par l'exécution des travaux publics* (1845, in-8°); *Servitudes de voirie*, comprenant deux parties : 1° *Voies de terre* (1850, 2 vol. in-8°), 2° *Législation des chemins de fer* (1852, in-8°); *Législation française concernant les ouvriers* (1856, in-8°); *Jurisprudence de la cour impériale d'Aix, etc., concernant le droit maritime* (1857, in-8°); *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie* (1858, in-8°), ouvrage fort remarquable que l'auteur a réédité et considérablement augmenté dans une 2e édition (1868, 2 vol. in-8°), *Droit international, France et Sardaigne* (1859, in-8°); *Police des bois, défrichements et reboisements* (1861, in-8°); *Traité de la grande voirie et de la voirie urbaine* (1865, in-12); *Voies rurales publiques et privées* (1867, in-8°).

FERAY (Ernest), manufacturier et homme politique, né à Paris en 1804. Comme son grand-père, le célèbre Oberkampf, il s'est adonné à l'industrie et il est devenu un des plus grands industriels de notre pays. M. Feray dirige à Essonnes, près de Corbeil, une papeterie, une fonderie de fer, un atelier de construction pour les moulins, des filatures de coton et de lin, des fabriques de calicots, de toiles, etc. Il a obtenu pour ses produits une médaille d'argent en 1833, une médaille d'or en 1845 et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Membre du conseil général de Seine-et-Oise depuis 1840, maire d'Essonnes depuis 1848, ancien membre de la chambre de commerce de Paris, il se tint pendant de longues années à l'écart de la politique active, entièrement absorbé par la direction de ses vastes et multiples entreprises. Toutefois, il passait pour appartenir au parti orléaniste, libéral et parlementaire. Pendant l'invasion des armées allemandes, M. Feray se fit remarquer de ses concitoyens par sa fermeté et par son patriotisme. Lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, 25,255 électeurs du département de Seine-et-Oise le nommèrent député. M. Feray entra à l'Assemblée avec l'ardent désir de contribuer à réparer les malheurs que l'Empire avait causés. Sa grande situation industrielle, sa compétence dans les matières économiques attirèrent autour de lui un certain nombre de députés appartenant au monde des affaires et animés des mêmes sentiments. Ce groupe, qui reçut le nom de Feray, se constitua dès les premiers jours de l'Assemblée nationale et prit pour programme « la reconstitution du pays par les institutions libérales et sous la forme républicaine actuelle, la constitution définitive à donner à la France étant réservée. » Le groupe Feray devint en quelque sorte le trait d'union entre le centre gauche et le centre droit. Le député de Seine-et-Oise s'attacha à seconder les efforts de M. Thiers et sa politique, en écartant systématiquement les questions relatives à la forme gouvernementale. Très-conservateur, ayant par tradition et par habitude le goût de la monarchie, il portait néanmoins dans le jugement des choses trop de clairvoyance et un sens pratique trop droit pour ne pas comprendre les nécessités de l'heure présente, les leçons de l'histoire, et on le vit sacrifier, à un moment donné, ses préférences à la voix de la raison. M. Feray vota en 1871 pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Il prit une part très-active aux discussions relatives aux nouveaux impôts, se prononça pour la réduction des gros traitements, combattit l'impôt sur les matières premières et fit adopter par la Chambre, le 19 janvier 1872, une proposition qui écartait momentanément ce dernier impôt, que M. Thiers tenait à établir. Lorsque les chefs des partis monarchiques, inquiets des progrès énormes que la République faisait dans le pays, voulurent contraindre M. Thiers à préparer les voies à une restauration et lui déclarèrent la guerre en voyant qu'il résistait à leurs exigences, M. Feray fut amené à s'occuper de la question gouvernementale qui s'imposait à tous les esprits. Frappé, comme tous les hommes de sens, de l'impossibilité de fonder, dans l'état des partis, un système monarchique offrant quelque garantie de durée, il adopta complétement les idées de M. Thiers sur la nécessité de fonder la République conservatrice. Lors d'une scission qui eut lieu dans le centre gauche en janvier 1873, il se rangea du côté de M. Casimir Perier. Dans une lettre datée du 4 mai 1873 et qui parut dans les journaux, M. Feray déclara que, venu à l'Assemblée nationale sans autre parti que de faire pour le mieux dans l'intérêt de la France, il avait cru devoir faire au salut de son pays le sacrifice de ses affections et de ses préférences personnelles. « Je suis convaincu, ajouta-t-il, qu'il faut sortir des équivoques... Suivant moi, refuser de reconnaître la République, c'est rejeter notre pays affaibli et désemparé dans l'abîme des révolutions. » Après avoir vainement soutenu M. Thiers le 24 mai 1873, il devint président du groupe du centre gauche, qui se prononça contre les déplorables agissements du gouvernement de combat. Au mois d'octobre suivant, au moment où les monarchistes faisaient de suprêmes efforts pour renverser la République et restaurer le trône des Bourbons, M. Feray fit de nouveau des déclarations républicaines, « convaincu, dit-il, qu'il est impossible de rétablir sur le trône l'une des trois familles qui se disputent la France sans rouvrir l'abîme des révolutions. » Cette même année, il prononça un discours sur le travail des enfants dans les manufactures et il vota contre le septennat. En 1874, M. Feray prit part aux discussions relatives à la nomination des maires, aux nouveaux impôts, à l'ajournement de la discussion sur les pouvoirs publics, etc. Il vota contre la loi des maires, contribua à renverser le cabinet de Broglie et appuya les propositions Perier et Maleville. En 1875, il vota pour les lois constitutionnelles, contre la loi sur l'enseignement supérieur, demanda que l'Algérie eût des députés et déposa, au mois de juillet, une proposition contre toute prorogation de l'Assemblée avant qu'elle eût achevé de discuter les lois organiques et de nommer les sénateurs inamovibles. Le 30 janvier 1876, les républicains portèrent M. Feray candidat au Sénat dans Seine-et-Oise, avec MM. Say et Gilbert-Boucher. Les trois candidats firent une circulaire collective, dans laquelle ils déclarèrent adhérer sans réserve à la constitution, regardant la clause de révision comme une porte ouverte aux améliorations du gouvernement républicain, et non comme un moyen de le renverser, et résolus à tout faire pour préserver le pays d'une nouvelle révolution. Malgré les attaques passionnées des agents administratifs de M. Buffet et des réactionnaires de toute provenance, M. Feray fut élu sénateur par 475 voix. Il a siégé au centre gauche, a appuyé la politique de modération adoptée par la majorité de la Chambre des députés, puis il s'est associé aux protestations des gauches contre la politique de combat que recommença tout à coup le maréchal de Mac-Mahon le 17 mai 1877, en appelant aux affaires un ministère composé d'hommes hautement hostiles à la République. Le 22 juin, il a voté contre la dissolution de la Chambre des députés, dont la majorité républicaine avait donné tant de preuves d'esprit politique et de sagesse. Il n'en fallut pas davantage pour que le ministre de Fourtou rangeât M. Feray parmi les ennemis de l'ordre social, tel que le rêvent les cléricaux et les partisans de l'empire et de la monarchie, et le révoquât de ses fonctions de maire d'Essonnes, qu'il remplissait depuis 1848. Au mois de novembre 1877, il a proposé au Sénat de nommer une commission d'enquête sur la crise commerciale dont souffre la France et dont la cause capitale était la perturbation jetée dans les affaires par la résurrection du gouvernement de combat depuis le 16 mai 1877. Cette proposition fut votée par le Sénat; mais la majorité réactionnaire de cette chambre décida de nommer la commission au scrutin de liste, et non dans les bureaux, de telle sorte que la presque totalité des membres fut composée de monarchistes et de cléricaux décidés à empêcher que l'enquête ne fît une pleine lumière sur la situation.

FERBÉRITE s. f. (fèr-bé-ri-te). Minér. Tungstate de fer et de manganèse noir, trouvé dans la sierra Almagrera, en Espagne.

* **FERDINAND Ier**, empereur d'Autriche. — Il est mort à Prague d'une paralysie pulmonaire le 29 juin 1875. Depuis 1848, époque où il avait abdiqué en faveur de son neveu François-Joseph, il était resté complétement étranger aux affaires publiques. C'était un homme d'une intelligence des plus médiocres, tout à fait incapable d'être un chef d'Etat, mais qui avait des qualités réelles, la douceur et la bonté. Après son abdication, il se fixa à Prague et ne retourna jamais à Vienne. Comme il avait conservé la moitié de la liste civile affectée à l'empereur, il possédait des revenus considérables; il laissa en mourant environ 350 millions, bien qu'il fût très-charitable.

FERDINAND (Louis ELLE), peintre de l'école française. V. ELLE, dans ce *Supplément*.

* **FÈRE-CHAMPENOISE** (LA), bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. d'Epernay; pop. aggl., 1,920 hab. — pop. tot., 1,940 hab.

* **FÈRE-EN-TARDENOIS** (LA), bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Château-Thierry; pop. aggl., 2,051 hab. — pop. tot., 2,367 hab.

* **FÉRÉ** (Charles-Octave), littérateur français. — Il est mort à Paris en 1875. Octave Féré, républicain avant le coup d'Etat de 1851, avait accepté sous l'Empire un emploi au bureau de la presse, au ministère de l'intérieur. Il fut destitué après la révolution du 4 septembre. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit un grand nombre de romans, notamment : les *Mystères de Rouen* (1845, 2 vol. in-12); *Mosaïque* (1848, in-12); le *Rêve de la marquise* (1854, in-4°); la *Comédienne amoureuse* (1860, in-4°); l'*Epée maudite* (1860, in-8°); *Garibaldi* (1860, in-4°), avec Hyenne; *Jean l'Ecorcheur* (1860, in-4°); les *Trabucayres* (1862, in-12), avec Saint-Yves; *Splendeurs et misères d'un renégat* (1864, in-8°), avec le même; les *Chevaliers d'aventures* (1865, in-12), avec le même; *Un mariage royal* (1865, in-8°), avec le même; le *Livre des fiancés* (1866, in-12); la *Grande guerre* (1871, in-8°); le *Docteur Vampire* (1871, in-8°); le *Juge médecin* (1872, in-8°); les *Forçats de la vie parisienne* (1872), avec Moret; le *Fou de la Bourse* (1873, 2 vol. in-18), avec Julien Lemer; les *Galanteries de l'histoire* (1874, in-8°), avec le même; *Jeanne* (1874, in-4°); le *Médecin confesseur* (1875, in-12); les *Amoureux des quatre filles d'honneur* (1875, in-18), etc. Citons encore de lui les livrets de quelques opérettes, notamment des deux suivantes, en collaboration avec Saint-Yves : *Zerbeline* (1857) et *Pianella* (1862).

FEREIRA (DELLA), Italien dont les bizarreries physiologiques piquèrent assez vivement la curiosité en 1868 et 1869, né dans les environs de Milan, mort à Bicêtre le 12 avril de cette dernière année. Il était garçon de magasin à Paris, au faubourg Saint-Honoré, lorsqu'il eut une jambe brisée par une voiture sur la route de Neuilly. On le conduisit à l'hôpital Beaujon, puis à Bicêtre, où il commença à donner les preuves d'un état d'esprit des plus singuliers. En proie à une sorte de délire religieux, priant, sanglotant, il s'accusait de fautes imaginaires, appelant la mort et réclamant les secours de la religion, qui lui furent largement accordés, ce qui parut lui faire éprouver une vive satisfaction. Une heure après environ, il prit l'attitude du sommeil et ne la quitta plus jusqu'au jour de sa mort, c'est-à-dire du 9 septembre 1868 au 12 avril suivant. Pendant tout cet intervalle, on le nourrit au moyen d'une sonde œsophagienne en caoutchouc, servant à introduire dans son estomac, par une des narines, du bouillon, du vin, du chocolat, du vin sucré. Le célèbre aliéniste Legrand du Saulle disait de lui à la fin d'octobre : « Cet homme se croit mort ou veut passer pour mort; il a pris la position immobile du cadavre, il n'en démordra pas. Il est dans un état béat, offre tout ce qu'on lui fait en sacrifice à Dieu, et l'on mettrait le feu à son lit qu'il se laisserait brûler. » Intérieurement et extérieurement on lui administra les médicaments les plus énergiques; tout resta sans effet, on ne put le tirer de cette immobilité cadavérique. Et cependant il avait conscience de son état et la liberté de ses mouvements, car, dans sa manie de vouloir passer pour mort, il rabattait le drap de son lit par-dessus sa tête dès qu'il n'y avait personne autour de lui. On essaya vainement de varier son régime alimentaire; il ne semblait pas éprouver plus de goût pour une chose que pour une autre. Le docteur Legrand avait porté sur lui le diagnostic suivant : stupeur, mélancolie profonde, œdème cérébral, point de catalepsie, délire interne très-probable. Enfin une fluxion de poitrine se déclara le 7 avril 1869 chez cet original d'une rare espèce et l'emporta en quelques jours. Il rendit le dernier soupir pendant qu'on le photographiait. L'autopsie démontra, d'après le diagnostic du docteur Legrand, la présence de l'œdème dans le cerveau.

FÉRÉOLE ou **FÉRÉOLLE (SAINTE-)**, bourg de France (Corrèze), cant. et à 6 kilom. de Donzenac, arrond. et à 12 kilom. de Brive; pop. aggl., 540 hab. — pop. tot., 2,626 hab.

FERET (Pierre), écrivain ecclésiastique français, né à Mesnil-Verclives (Eure) en 1830. Il fit ses études théologiques au séminaire d'Evreux et reçut la prêtrise. En 1866, l'abbé Feret a passé son doctorat en théologie. Il a été chapelain de Sainte-Geneviève à Paris et il a été attaché comme aumônier au lycée Saint-Louis. Enfin, il a été nommé chanoine d'Evreux. On lui doit quelques ouvrages : le *Christ devant la critique au* IIe *siècle* ou *Essai sur la critique religieuse à cette époque* (1865, in-8°); la *Divinité de Jésus-Christ attaquée par Celse et défendue par Origène* (1866, in-8°); *Dieu et l'esprit humain* ou l'*Existence de Dieu devant le bon sens, la philosophie et les sciences aux différentes époques de l'histoire* (1870, in-12), conférences faites à Sainte-Geneviève; le *Droit divin et la théologie, aperçu historico-théologique sur le pouvoir souverain en général et particulièrement en France* (1874, in-8°); les *Grandes figures de l'histoire : Henri IV et l'Eglise* (1875, in-8°); le *Cardinal Duperron* (1876, in-8°).

* **FERGUSSON** (sir William), chirurgien et anatomiste anglais. — Il est mort en février 1877. Fergusson avait été créé baronnet en 1865 et nommé, le 14 juillet 1870, président du collége royal de chirurgie, où il a professé pendant quelque temps la chirurgie et l'anatomie.

* **FEBGUSSON** (James), voyageur et archéologue anglais. — Il est membre de la Société royale de Londres, ainsi que de plusieurs sociétés savantes, et il a reçu, en 1871, la grande médaille d'or décernée par l'Institut royal des architectes. M. Fergusson a publié, outre les ouvrages que nous avons cités : *Histoire des styles dans l'architecture moderne* (1862, in-8°); *Histoire de l'architecture ancienne et moderne* (1865, 3 vol. in-8°), remarquable ouvrage qui a été réédité en 1875 (4 vol. in-8°); le *Culte de l'arbre et du serpent* (1868, in-4°), avec des planches, traité intéressant, réédité en 1873, etc.

FERGUSSON (James), homme politique et administrateur anglais, né à Edimbourg en 1832. Après avoir fait ses études au collége de Rugby, il entra aux grenadiers de la reine, devint capitaine en 1854, mais abandonna bientôt après le service et brigua le titre de membre des Communes. Il fut nommé, en qualité de tory, en 1854 et en 1859. En 1866, il devint secrétaire d'Etat pour les Indes, puis secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (1867), gouverneur de l'Australie méridionale et membre du conseil privé (1868), et enfin gouverneur de la Nouvelle-Zélande (1874). Il a donné sa démission en 1874.

FÉRIDOUN, célèbre prince de l'Iran, petit-fils de Djemchid. A en croire les historiens orientaux, il régna cinq cents ans, pendant lesquels il rendit son peuple constamment heureux. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il appartient aux temps fabuleux.

FÉRIER v. a. ou tr. (fé-ri-é — rad. *férie*). Célébrer comme jour de fête.

Ferme de Miramas (LA), opéra-comique en un acte, livret de ***, musique de M. le marquis Jules d'Aoust; représenté à l'Athénée le 11 avril 1874. Une villageoise, mariée depuis six mois au paysan Sylvain, gémit d'être délaissée par son mari, qui fréquente le cabaret et porte des bouquets aux Margots de l'endroit. La sœur de cette Ariane lui conseille d'exciter la jalousie de Sylvain. L'arrivée d'un matelot, frère de Mme Sylvain, aide les deux femmes à exécuter leur innocent complot. Le marin fait semblant de courtiser la ménagère, et la ruse réussit à merveille. La partition est écrite dans le goût italien et n'en est pas pour cela moins agréable à entendre. On peut signaler, parmi les morceaux les plus remarqués, les couplets de Mme Sylvain, l'air de contralto de la jeune veuve, les deux romances pleines de sentiment du marin et un joli quatuor. Chanté par Bonnet et Mme Brunet-Lafleur.

FERME-CIRCUIT s. m. (fèr-me-sir-kui — de *fermer*, et de *circuit*). Physiq. Mécanisme propre à fermer un circuit électrique.

FERMENTABLE adj. (fèr-man-ta-ble — rad. *fermenter*). Qui peut entrer en fermentation.

* **FERMENTATION** s. f. — **Encycl.** Nous avons fait connaître, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, la théorie de M. Pasteur sur les *fermentations*. Depuis ce temps-là, cette théorie a rencontré des adversaires, et entre autres M. Frémy, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à l'Ecole polytechnique et au Muséum d'histoire naturelle. Nous empruntons au journal le *Temps* un court exposé des idées de ce savant.

« M. Frémy n'est pas de ceux qui livrent en quelque sorte le germe de la vie au hasard; il fait bien sortir la vie de la vie elle-même, mais il l'en fait sortir d'une autre manière que M. Pasteur. Tandis que celui-ci trouve partout où le mouvement vital se produit un germe, c'est-à-dire un être déjà organisé, un petit tout organique, si mince et si impalpable qu'il soit, M. Frémy croit pouvoir démontrer que les germes atmosphériques ne sont pas nécessaires à la propagation de la vie, que les ferments peuvent naître directement dans les organismes vivants. Suivant M. Pasteur, la vie serait en quelque sorte semée par les germes, lesquels sont issus eux-mêmes des êtres vivants; suivant M. Frémy, les tissus ou les matériaux organiques pourraient eux-mêmes engendrer des ferments; la partie vivante pourrait se changer en quelque sorte en des touts vivants.

» Voyons maintenant comment M. Frémy soutient sa théorie; il faut d'abord faire connaître le sens et la portée qu'il attache aux expressions de *fermentation* et de ferment : « Pour moi, dit-il, les phénomènes de *fermentation* sont beaucoup plus étendus qu'on ne » l'admet généralement et embrassent un grand » nombre de décompositions inorganiques. » Lorsque les corps créés par l'organisation » végétale et animale ont accompli leur rôle » physiologique, j'admets qu'ils sont soumis, » dans les organes mêmes, à une force de décomposition qui les modifie, les dédouble et » finit par les détruire complétement; leurs » éléments sont alors restitués à l'air et au » sol, sous une forme qui se prête à l'assimi» lation végétale, et concourent au dévelop» pement des organismes nouveaux.

« C'est la *fermentation* qui produit ce grand » phénomène de rotation organique.

» Mais ce retour à l'air et au sol des éléments » qui constituaient les organismes ne se fait » pas spontanément et exige l'intervention » d'agents spéciaux que l'on désigne sous le » nom de ferments.

» Ce sont les ferments qui donnent de la » mobilité aux molécules organiques, qui les » modifient et qui déterminent, avec le con» cours de l'air, leur décomposition finale. »

» Ainsi, M. Frémy définit les ferments uniquement comme des agents de destruction organique, et, dans cette définition, il ne fait rentrer ni la forme ni les fonctions physiologiques; la définition, en un mot, n'implique rien sur le caractère organique ou inorganique.

» Quel est le mode de génération de ces ferments? « Sont-ils engendrés par les pous» sières et l'air, comme le pense M. Pasteur, » ou sont-ils créés directement par les corps » organiques vivants, comme je le sou» tiens?

» Un milieu fermentescible, dans sa décom» position, est-il livré au hasard des particules » solides que l'air lui donne, ou trouve-t-il » dans sa propre substance cette force qui » lui permet de restituer, au moment voulu, » ses éléments à l'air et au sol? L'air, au lieu » d'apporter des germes de ferments, n'agit-il » pas simplement dans certaines *fermenta*» *tions* en donnant au milieu fermentescible » l'oxygène qui est indispensable à tout déve» loppement organique? »

» Telles sont les questions que discute M. Frémy; dès 1841, il avait publié avec M. Boutron un premier mémoire sur la *fermentation* du lait; il y indiquait la formation de plusieurs espèces de ferments dans la substance azotée du lait, et l'influence des milieux sur la production de ces divers ferments. Dans toutes les études qui ont suivi, M. Frémy s'est attaché à l'idée que les ferments viennent de l'intérieur même des organismes, que les milieux organiques sont doués d'une force spéciale qui leur permet, au contact de l'air et par l'action de l'oxygène, de créer des ferments sans l'intervention des germes atmosphériques. Remarquez ces mots « au contact de l'air; » car si les ferments ne naissent qu'au contact de l'air, comme l'air charrie toujours des germes, il serait difficile de nier l'influence de ces germes extérieurs; mais M. Frémy va plus loin, il écrit : « Cette production des ferments par » les organismes vivants peut même, dans » certains cas, se faire à l'abri de l'air. »

» Saisissons tout de suite la théorie dans ce qu'on pourrait appeler son point sensible : la formation des ferments en dehors du contact de l'air a-t-elle effectivement été obtenue? On se disputera longtemps sans doute sur ce point. Il s'agit en effet ici d'observations on ne peut plus délicates; dans une foule de cas où l'on croit, à première vue, que l'air n'a point d'action, non plus que les corpuscules qu'il entraîne, on risque de se tromper étrangement : mettez des corps organiques dans de l'eau, par exemple; ils emporteront avec eux, autour d'eux comme une enveloppe de corpuscules atmosphériques; les vases dans lesquels on opère sont tapissés de ces corpuscules. En un mot, rien n'est plus difficile que de supprimer l'influence de l'air; c'est un problème aussi ardu que l'épuisement complet de l'air par la machine pneumatique.

» Voici, par exemple, une expérience : de l'orge, lavée à plusieurs reprises avec de l'eau distillée et « entièrement débarrassée » des poussières qui la recouvrent a été pla» cée dans de l'eau sucrée et maintenue à une » température de 25°.

» Les grains d'orge éprouvent dans ce cas » les modifications suivantes : ils ne tardent » pas à se gonfler dans l'eau sucrée; on voit » sortir de l'intérieur des grains un gaz qui » est un mélange d'hydrogène et d'acide car» bonique; la liqueur se trouble, elle devient » fortement acide et présente tous les carac» tères des *fermentations* alcoolique, butyrique » et lactique.

» Le fait capital qui résulte de cette obser» vation, c'est qu'en suivant le phénomène » avec attention, on voit sortir le gaz de » l'intérieur même des grains d'orge. Ce dé» gagement de gaz rend la liqueur laiteuse; » en l'examinant au microscope, on constate » dans le liquide une quantité considérable » de ferment lactique qui s'est formé dans » l'intérieur des grains d'orge et qui en a été » en quelque sorte extrait par les bulles de » gaz que les grains dégagent. »

» Cette observation a été soumise à l'Académie des sciences dès 1872; mais les conclusions qu'en tire M. Frémy ne nous semblent pas à l'abri de toute critique. Pour n'en faire qu'une seule, nous dirons que, si l'eau dans laquelle on met l'orge ne contient aucun germe, il peut en être autrement du sucre, matière éminemment poreuse et qui est un réservoir naturel des germes atmosphériques.

» Les mêmes difficultés se soulèvent s'il s'agit de la levûre de bière; M. Frémy croit que cette levûre peut engendrer des ferments en dehors de l'influence des germes atmosphériques. L'eau de levûre sucrée, préparée à froid, entre rapidement en *fermentation* par le contact de l'air et produit un abondant dépôt de levûre de bière. Si l'on porte la liqueur à l'ébullition, elle perd le pouvoir d'engendrer des ferments; elle se recouvre seulement au bout de quelque temps de moisissures, qui sont les spores atmosphériques des mycodermes.

» Dans les idées de M. Frémy, la levûre contient dans son sein de petits globules vivants « qu'elle a créés » et qui, placés au contact de l'air et dans de l'eau sucrée, se développent en produisant de la levûre de bière. Dans les idées de M. Pasteur, la levûre de bière ne peut provenir que d'un germe atmosphérique. M. Frémy demande : qu'est-ce que le germe de la levûre de bière? qui l'a jamais vu? qui a jamais pu le recueillir?

» Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à étudier les pièces de ce difficile procès. M. Pasteur a cru donner une démonstration tout à fait rigoureuse de sa théorie en montrant l'inaltérabilité, à l'abri de l'air, des liqueurs les plus fermentescibles. M. Frémy soutient que cette inaltérabilité tient alors, non pas à l'absence de l'air et des germes qu'il charrie, mais aux préparations que M. Pasteur fait subir à ces liqueurs et qui, suivant lui, en épuisent la vitalité. Pourtant qu'arrivera-t-il si l'on replace au contact de l'air ces liquides soi-disant morts, cette urine, ce sang dont la vitalité aurait été épuisée? Bien certainement ils entreront en *fermentation*. »

* **FERMIER, ÈRE** s. — Celui ou celle qui dirige une ferme.

— adj. Qui se rapporte aux fermes, qui se trouve ordinairement dans les fermes : *Une pompe* FERMIÈRE.

Fermier (LE), journal pratique des intérêts agricoles, fondé à Paris le 5 avril 1875 par MM. Coulon et Canas. En 1873, MM. Coulon et Canas avaient créé un journal spécial, le *Bétail*, en vue de répondre à un besoin ressenti par le marché aux bestiaux et l'approvisionnement de Paris. Le marché de la Villette, aussi important que les autres marchés (halles, grains, vins, etc.), n'avait pas d'organe. Les cours étaient presque inconnus au dehors et le producteur ne se procurait qu'à grand'peine les renseignements les plus indispensables. Le journal le *Bétail* donna la mercuriale exacte du marché de la Villette, le nombre des bestiaux et leur provenance, par département pour la France, par province pour l'étranger. Il fit connaître le nombre de bœufs, taureaux, moutons, porcs, etc., amenés et vendus. Il publia une physionomie exacte du marché, et la sûreté de ses informations lui valut en peu de temps un succès qui ne s'est pas démenti. La faveur qui accueillit le *Bétail* encouragea MM. Coulon et Canas à faire pour l'agriculture ce qu'ils avaient fait pour le producteur de bestiaux, et ils fondèrent le *Fermier*, lequel, indépendamment du marché de la Villette, donne la mercuriale des marchés aux grains, aux vins, aux cuirs, etc., non-seulement pour Paris, mais pour les principaux centres de production de France et de l'étranger. Le *Fermier* ne s'en tient pas exclusivement aux cours; chaque numéro contient d'excellents articles sur l'agriculture, l'élevage, l'économie rurale et domestique. Le *Fermier* est un des journaux les plus utiles, et, à ce titre, nous avons voulu le mentionner ici.

FERMOND (Charles), pharmacien français, né à Angoulême en 1810. Il étudia la pharmacie à Paris, où il obtint un diplôme de pharmacien de 1re classe. Nommé pharmacien en chef en 1837, il fut attaché à ce titre à la Salpêtrière (1843), où il est resté plus de trente ans. Dès 1831, il inventa les dragées médicamenteuses, destinées à dissimuler l'odeur et la saveur repoussantes de certains médicaments. C'est à lui qu'on doit les dragées dites américaines, faites avec du baume de copahu. S'étant beaucoup occupé d'acoustique, il proposa d'instituer au Conservatoire une chaire d'acoustique appliquée à la musique, et il vit réaliser cette idée. M. Fermond a fait preuve de beaucoup de zèle pendant les épidémies cholériques de 1849 et de 1864, pendant une épidémie typhoïde et pendant le siége de Paris (1870-1871). Il est membre de l'Institut polytechnique, de la Société botanique de France, de la Société d'émulation pour les sciences pharmaceutiques, dont il a été un des fondateurs, etc. Outre un grand nombre de mémoires et de rapports sur les sangsues, les désinfectants, le lait, les soudes du commerce, les procédés de lessivage, etc., M. Fermond a publié des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Monographie des sangsues médicinales* (1854, in-8°, avec pl.); *Etudes sur la symétrie considérée dans les trois règnes de la nature* (1855, in-8°, avec fig.); *Monographie du tabac* (1857, in-8°); *Faits pour servir à l'histoire générale de la fécondation chez les végétaux* (1859, in-8°); *Etudes comparées des feuilles dans les trois grands embranchements végétaux* (1864, in-8°); *Essai de phytomorphie* ou *Etudes des causes qui déterminent les principales formes végétales* (1863-1868, 2 vol. in-8°); *Phytogénie* ou *Théorie mécanique de la phytogénie* (1866, in-8°, avec pl.), etc. Enfin M. Fermond a travaillé à la *Flore médicale* et au *Manuel du baccalauréat ès sciences mathématiques*, avec Aimé et Bouchardat.

FERNAND-VAZ, estuaire situé dans le golfe de Guinée, entre 1° et 2° de latitude S., et dans lequel vient déboucher une partie des eaux de l'Ogowa. Ces eaux forment d'immenses lagunes continues, qui se transforment pendant les pluies en un lac considérable, ouvert sur l'Atlantique par le canal relativement étroit du Fernand-Vaz. On trouve

là, échelonnées sur une longueur de 40 à 50 milles, cinq factoreries décorées des noms de Paris, Londres, Brooklyn, Seaforth et Berlin.

Ces établissements sont en communication les uns avec les autres et avec la série des lagunes qui s'enfoncent dans l'intérieur des terres, au moyen de pirogues dont les pagayeurs peuvent ramer pendant toute une journée entière, pourvu qu'on leur laisse la liberté de chanter.

Les habitants de cette région, qu'on appelle le Cama, sont d'un naturel barbare, mais assez accessibles à l'influence des blancs. Les femmes y sont tenues dans un état de servitude presque complet, et constituent pour leur mari un objet de trafic. Elles ne se résignent pas toutefois à leur sort sans protestations et elles font preuve d'une certaine énergie. On les voit s'associer souvent pour se livrer à des cérémonies superstitieuses et quelquefois même à de véritables expéditions de guerre.

Un jour, les femmes de Seaforth, qui avaient à se plaindre de celles de Londres, montèrent dans une large pirogue pour aller offrir le combat à leurs ennemies; mais quoique la bataille eût lieu à armes égales, c'est-à-dire à coups de dents et à coups d'ongles, elles furent vaincues et vinrent réclamer vengeance auprès de leurs maris. Les deux villages sont gouvernés par deux chefs ennemis, qui virent dans cet incident une occasion d'en venir aux mains. Cette fois les nègres de Seaforth ne furent pas plus heureux ; ceux de Londres avaient été prévenus : on s'attaqua au couteau, quoique presque tous les combattants possédassent des fusils. La mêlée fut terrible et les assaillants faillirent perdre leur chef, qui ne dut la vie qu'à la magnanimité de son rival. La frénésie de la lutte et l'enivrement de la victoire se transformèrent en danses furieuses et en chants de triomphe auxquels les blessés eux-mêmes prirent part, sans souci de leurs plaies, parfois mortelles. Le chef vaincu en fut quitte pour de graves blessures et une indemnité en femmes et en esclaves à payer aux blessés, après s'être racheté lui-même au prix de trois esclaves.

Le commerce dans ces parages est très-lucratif. En échange du caoutchouc et de l'ébène qui s'exportent en quantités considérables, on vend du tabac, des fusils, des pagnes et surtout de l'alougou ou eau-de-vie dite de traite. C'est la marchandise malheureusement la plus appréciée ; à chaque nouvel arrivage, l'ivresse est universelle dans les factoreries jusqu'à ce que la provision soit épuisée. Voici quelques prix : le tabac en feuilles, qui revient à 1 fr. 80 le kilogramme, se vend 10 fr. aux noirs de Fernand-Vaz ; de petits miroirs de Hambourg, qui coûtent 0 fr. 35, sont vendus 3 fr. 75. Si l'on ajoute à ces bénéfices ceux qu'on réalise sur le caoutchouc et l'ébène, on peut se faire une idée des avantages qui sollicitent les marchands et qui garantissent la multiplication du commerce et de l'industrie dans ces parages naguère inhospitaliers. Aussi la concurrence devient-elle de jour en jour plus sérieuse.

Les Cama ont de singulières affinités avec les Gabonnais du littoral, quoiqu'ils se détestent et se méprisent réciproquement; leurs mœurs, leurs lois, leur caractère guerrier et leur type tendent à les faire confondre dans la même famille.

Les Gabonnais ne peuvent entendre la langue des Cama ; mais, ce qui est assez bizarre, les Cama entendent la langue des Gabonnais et la jeune génération tend à prononcer le M'pongowé tel qu'on le parle au Gabon. Il faut ajouter que les Cama l'emportent sur les Gabonnais par leur penchant au travail, leur bravoure et l'union qui règne entre eux. Ils s'entendent admirablement pour tirer vengeance des blessures ou des assassinats dont quelqu'un des leurs a été victime, et il est presque impossible qu'un meurtre ne soit pas suivi de la mort de l'assassin. Ils ont une sorte de tribunal d'amphictyons, dont les décisions sont scrupuleusement observées. Leurs superstitions sont plus nombreuses et plus vivaces qu'au Gabon. Chez eux, plus que partout ailleurs, le sort des esclaves est digne de pitié ; on peut les battre, les tuer même sans être inquiété.

* **FERNEY** ou **FERNEX**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Gex ; pop. aggl., 1,006 hab. — pop. tot., 1,403 hab.

FÉRONIA s. f. (fé-ro-ni-a). Planète télescopique, découverte par MM. Peters et Saffort.

* **FERRAGE** s. m. — Par ext. Action de arnir de cuivre les lacets.

FERRAIN, petit pays de l'ancienne Flandre française, où se trouvait Neuville-en-Ferrain (Nord).

FERRAND (Joseph), administrateur français, né à Limoges en 1827. Il est le fils d'un ancien magistrat à la cour de Lyon. M. Ferrand fit ses études de droit, puis entra, en 1849, dans l'administration comme conseiller de préfecture à Bourg. En 1852, il fut nommé sous-préfet à Parthenay, puis secrétaire général successivement à Amiens (1855), à Bordeaux (1858), à Marseille (1860). Il fut appelé la même année à la préfecture de la Haute-Savoie, département nouvellement annexé, où il eut à organiser pour ainsi dire toutes les branches de l'administration. Il fut placé, au commencement de 1867, à la tête du département de l'Aisne, où il se trouvait encore au moment de l'invasion allemande. Démissionnaire dès le 4 septembre 1870, M. Ferrand, après avoir remis entre les mains du secrétaire général la partie administrative du service, continua, sur les instances expresses du gouvernement de la Défense nationale, à organiser dans le département de l'Aisne toutes les mesures que comportaient les moyens de résistance, les intérêts et l'honneur du pays. Par une proclamation du 28 août, à laquelle applaudit toute la presse, il avait fait à la population un appel énergique, essayant de réagir ainsi contre les défaillances et les terreurs qui s'emparaient de tous les esprits à l'approche de l'ennemi. Sa conduite ferme et courageuse lui valut, aussi bien du dernier ministère de l'Empire que du nouveau gouvernement, les plus vifs remercîments. « Le gouvernement est reconnaissant de votre noble attitude devant l'ennemi, » lui télégraphiait le 7 septembre 1870 le ministre de l'intérieur. » Mais cette même attitude l'avait, d'un autre côté, signalé à l'attention de M. de Bismarck, qui, avant même l'envahissement du département de l'Aisne, avait décidé l'arrestation de M. Ferrand. Fait prisonnier le jour même de l'explosion de la citadelle et de l'arrivée du grand-duc de Mecklembourg à Laon, où il avait promis au gouvernement de rester jusqu'au dernier moment, jusqu'au dernier danger, M. Ferrand fut conduit à Reims devant le chancelier allemand, qui le menaça d'abord de toutes les sévérités des lois martiales, puis il fut emmené captif en Prusse et enfin interné à la forteresse d'Ehrenbreitstein, près de Coblentz. L'armistice rendit M. Ferrand à la liberté, et le gouvernement de M. Thiers s'empressa de le rappeler dans l'administration. M. Ferrand, faisant passer avant toute considération politique les intérêts de son pays, consentit, sous ce gouvernement de trêve, à prendre la direction du département du Calvados; il était à Tours depuis 1874, lorsqu'à l'avénement du ministère de Marcère (1876) il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. J. Ferrand s'est montré partout homme de devoir et de travail, et non de parti ; se consacrant tout entier au service des intérêts moraux et matériels des départements où il est passé, il y a laissé une réputation de bon administrateur et de fonctionnaire libéral et intègre. L'instruction primaire et la vicinalité principalement furent les deux branches qui attirèrent le plus ses efforts et dans lesquelles il sut réaliser partout beaucoup de bien.

M. J. Ferrand a publié quelques travaux ou études administratives : *De la propriété communale en France et de sa mise en valeur* (Paris, 1859) ; les *Landes de la Gascogne* (Paris, 1860); *Un site de la Haute-Savoie, les Voirons* (Paris, 1865); *De l'écart entre nos institutions politiques et notre état intellectuel et moral* (Caen, 1873).

FERRANDINE s. f. V. FÉRANDINE, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*.

FERRANTI (Pietro), chanteur italien, né à Ferrare en 1825. A l'âge de dix-sept ans, il fut remarqué par Rossini, dans un concert où il faisait une partie de seconde basse. Rossini lui conseilla d'étudier les rôles comiques, et c'est de ce conseil fidèlement suivi que date la fortune de Pietro Ferranti. Après s'être fait entendre sur toutes les grandes scènes d'Italie, il visita Londres, vint à Paris, où il chanta dans les *Tre nozze* de M. Alary, contracta un engagement de trois ans à Rio-Janeiro, parcourut avec beaucoup de succès toute l'Amérique du Sud, revint en Europe, se montra en Espagne et regagna l'Italie, après s'être fait une très-belle fortune.

* **FERRARI** (Joseph), philosophe italien. — Il avait été appelé depuis quelques mois par Victor-Emmanuel à faire partie du Sénat, lorsqu'il mourut à Rome en juillet 1876.

FERRARI (Paul), poëte et littérateur italien, né à Modène en 1820. Le docteur Ferrari (il a le grade de docteur ès lettres) écrivit d'abord pour le théâtre et n'y obtint pas grand succès, sauf pour sa *Poltrona storica*, qui fut très-bien accueillie. Il se révéla comme critique par son *Goldoni e le sue sedici commedie nuove*, ouvrage qui fut très-bien accueilli. Son *Parini e la sua satira*, qu'il publia ensuite, eut aussi un grand succès. Quant à sa *Prosa*, elle fut mal accueillie, autant à cause du mal qu'il y dit des autres que des éloges qu'il se prodigue à lui-même.

FERRAZ (Marin), professeur et philosophe français, né à Ceyzerieu (Ain) en 1820. Quelques années après avoir achevé ses études à Lyon, il entra dans l'enseignement (1844) et fut chargé de professer la rhétorique, puis la philosophie dans divers collèges. Reçu agrégé en 1853, M. Ferraz prit le grade de docteur à Paris en 1862. Sa thèse sur la *Psychologie de saint Augustin* (1862, in-8°) était une étude fort remarquable tant par l'érudition que par l'esprit critique. Elle valut à M. Ferraz un prix de l'Académie française (1863), et cette même année, il fut appelé à occuper la chaire de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, où il se trouve encore. Depuis lors, il a publié une *Analyse des ouvrages de philosophie du baccalauréat*, avec M. Francisque Bouillier, et deux ouvrages fort estimés, la *Philosophie du devoir* (1869, in-8°) et *Etudes de la philosophie en France* (1875, in-8°). Ces deux livres, dans lesquels il expose avec une grande clarté les questions qu'il discute, ont été également couronnés par l'Académie française. Citons encore de lui : *De l'éducation par la philosophie* (1875, in-8°), discours; *Un spéculatif au* XIX*e siècle* ou *Maine de Biran, sa vie et ses doctrines* (1875, in-8°).

Ferréol, comédie en cinq actes, en prose, de M. V. Sardou (théâtre du Gymnase, novembre 1875). Un jeune homme, au sortir d'un rendez-vous avec une femme, qu'il ne saurait dévoiler sans la compromettre horriblement, est témoin d'un crime. La justice, égarée par de fausses apparences, arrête un innocent et le condamne. Le témoin malgré lui, qui connaît le vrai coupable, se voit donc obligé ou de laisser condamner un innocent ou de compromettre la femme qu'il aime. C'est cette donnée, qui n'est guère neuve, dont M. Sardou s'est emparé pour son *Ferréol ;* il a réussi cependant, grâce à son habileté particulière, à en tirer une comédie qui tient d'un bout à l'autre la curiosité en haleine. Le premier acte est très-joli ; c'est une fine peinture des mœurs de la province. La scène la mieux faite est celle où le substitut Lavardin, avec l'aplomb imperturbable des gens de sa profession, raconte à Ferréol de Mairan, qui a tout vu, comment le drame s'est passé ; le substitut, avec les pièces de l'instruction, le reconstruit dans tous ses détails. Ferréol, qui sait que l'autre se trompe du tout au tout et prend ses propres vessies pour des lanternes, ne peut pourtant rien dire ; c'est en sautant du balcon de Mme la première présidente qu'il a connu toute l'histoire. Une seconde scène très-belle, au deuxième acte, est celle où Ferréol, s'entretenant avec cette haute dame, agite la question : comment sortir d'affaire, sans nous compromettre et sans laisser pâtir un pauvre diable? Ils conviennent qu'il vaut mieux tout dire, et Ferréol se rend au palais pour restituer à l'affaire sa véritable tournure; mais l'avocat est si lumineux dans sa plaidoirie que l'acquittement paraît certain. Dans ce cas, à quoi bon dénoncer le vrai coupable? Ferréol se retire donc ; le jury reconnaît l'accusé coupable sans circonstances atténuantes, et la cour le condamne à mort. Cet incident est le point de départ de nouvelles péripéties. Ferréol, désespéré du mauvais résultat atteint par ses hésitations, prend un grand parti : il s'accuse lui-même comme l'auteur du meurtre. Le malheur c'est que personne ne veut le croire, et ce changement à vue du procès n'aurait aucune conséquence si un mot de Mme la présidente n'éclairait tout d'un coup la situation. On lui dit : « Le vrai coupable est connu maintenant. — Tiens! dit la présidente, Martial a avoué? » L'interlocuteur sous-entendait Ferréol, et une imprudence de langue vient de dévoiler le vrai coupable. On interroge ce Martial, un garde-chasse, et il s'avoue le meurtrier; mais comment Mme la présidente savait-elle cela, et, le sachant, pourquoi n'en a-t-elle rien dit? Tout se découvre; heureusement pour elle, dans son rendez-vous avec Ferréol, elle a été plutôt légère que coupable, et son mari, après toutes ces révélations surprenantes, peut encore poser sur sa tête la toque de premier président.

* **FERRER** v. a. ou tr. — *Ferrer un cochon*, Lui mettre au groin un fer destiné à l'empêcher de fouir. ‖ *Ferrer les lacets*, Les garnir de fer ou de cuivre.

FERRER Y CAFRANGA (don Joaquim-Maria DE), homme politique espagnol, né au Passage (Guipuzcoa) en 1777, mort en 1861. A dix-huit ans, il partit pour l'Amérique du Sud, où il s'occupa d'affaires commerciales. Lors de l'insurrection espagnole en 1808, la junte de Séville lui confia une mission pour Buenos-Ayres; de là, il se rendit au Pérou, où, pendant un séjour de sept ans, il contribua à la défense de ce pays contre les insurgés de Buenos-Ayres, tout en se consacrant aux intérêts de la mère patrie. Il revint à Madrid en 1815, fut élu député aux cortès en 1822 et présida pendant un mois cette assemblée, où il avait constamment voté avec les *exaltados*. Lors de l'expédition française de 1823, Ferrer passa en Angleterre et obtint dans la suite, du gouvernement français, l'autorisation de venir se fixer à Paris, où il s'occupa beaucoup d'études littéraires. Rentré en Espagne en 1832, il fut élu de nouveau député en 1834 et fit une vive opposition aux cabinets de Martinez de La Rosa, de Toreno et d'Isturiz. Les cortès ayant été dissoutes, Ferrer revint en France pour y soigner sa santé et refusa le ministère des finances, qui lui fut offert après la révolution militaire de La Granja. Elu une troisième fois député aux cortès constituantes, puis sénateur pour la province de Guipuzcoa, il fit de l'opposition au ministère Ofalia, sous le régime de la constitution de 1837, et, après un nouveau séjour en France, rentra en Espagne pour prendre une part des plus actives à la révolution de 1840. Appelé à faire partie du cabinet Espartero, il y remplit les fonctions de vice-président et de ministre des affaires étrangères. Il rentra dans la vie privée en 1843 et n'en sortit qu'une fois, en 1853, pour voter contre le cabinet Sartorius.

* **FERRETTE**, ancien bourg de France (Haut-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, ce bourg est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine (arrondissement d'Altkirch); 664 hab.

FERRI (Gaetano), chanteur italien, né à Parme en 1819. Né de parents aisés, Gaetano Ferri fut entraîné vers le théâtre par une véritable vocation, et aussi par le hasard des circonstances, qui lui donna successivement les maîtres les plus propres à développer son merveilleux talent de chanteur. A dix-neuf ans, il débuta sur le théâtre de Plaisance, dans le rôle d'Israele de *Marino Faliero*. Il se montra ensuite, suivant l'usage italien, sur toutes les grandes scènes de la Péninsule, parcourut l'Espagne et se rendit aux Etats-Unis, où il excita une véritable admiration.

FERRIER (Paul), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1843. Destiné au barreau, il étudia le droit et se fit recevoir licencié. Mais, poussé par ses goûts littéraires, il déserta le palais et il écrivit une petite pièce en un acte et en vers, la *Revanche d'Iris*, qui fut jouée en 1868 à la Comédie-Française. M. Ferrier fit représenter ensuite au Vaudeville deux comédies en un acte et en vers, *Un mari qui voisine* (1869) et *Une femme est comme votre ombre* (1870). Ces bluettes, au dialogue facile, au style élégant et pur, mais où manquait l'expérience scénique, passèrent inaperçues. Il en fut de même de la *Crémaillère*, en un acte et en vers, pièce jouée à l'Odéon en 1872. *Gilbert*, comédie en trois actes et en prose, représentée au même théâtre à la fin de cette même année, renfermait deux actes charmants; mais le troisième acte était mauvais et la pièce tomba. Au mois de janvier 1873, M. Ferrier donna au Théâtre-Français *Chez l'avocat*, en un acte et en vers libres, spirituelle saynète, qui fut admirablement interprétée par Coquelin aîné et Mlle Sarah Bernhardt. A partir de ce moment, M. Ferrier commença à être connu du grand public, qui applaudit au théâtre du Palais-Royal, à son très-amusant vaudeville en un acte, les *Incendies de Massoulard* (1873). Cette pièce eut un succès des plus vifs. Elle fut suivie de *Tabarin*, comédie larmoyante en deux actes et en vers (1875), que M. Ferrier écrivit pour Coquelin et qui fut jouée avec peu de succès à la Comédie-Française. Depuis lors, le jeune écrivain a fait représenter au Palais-Royal la *Partie d'échecs*, vaudeville en un acte, où l'esprit naît des situations (1876); au Gymnase, les *Cinq filles de Castillan* (1876), comédie en un acte, pleine de verve et de gaieté; à ce même théâtre, les *Compensations*, en trois actes et en vers (1876), dans laquelle on trouve des traits spirituels, des observations justes et du mouvement; au Palais-Royal, un vaudeville en un acte, *Au grand col* (1877), et la *Chaste Suzanne*, comédie en deux actes (1877). Cette dernière pièce, mêlée d'ariettes avec chansons, a été écrite pour les débuts de Mlle Jane Hading au Palais-Royal.

FERRIÈRE ou **FERRIÈRE-DES-CHAPELETS** (LA), village de France (Vendée), cant. et à 10 kilom. des Essarts, arrond. et à 10 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 511 hab.— pop. tot., 2,205 hab.

* **FERRIÈRE-LA-GRANDE**, bourg de France (Nord), cant. et à 2 kilom. de Maubeuge, arrond. et à 14 kilom. N. d'Avesnes; pop. aggl., 2,503 hab. — pop. tot., 2,668 hab.

FERRIÈRES, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. de Montargis; pop. aggl., 1,427 hab. — pop. tot., 2,076 hab.

FERRIÈRES, bourg de France (Allier), cant. et à 8 kilom. du Mayet-de-Montagne, arrond. et à 28 kilom. S. de Lapalisse, sur le Sichon; pop. aggl. 491 hab. — pop. tot., 3,410 hab.

FERRITE s. m. (fèr-ri-te — du lat. *ferrum*, fer). Minér. Oxyde de fer.

FERROCYANHYDRATE s. m. (fèr-ro-si-a-ni-dra-te — rad. *ferrocyanhydrique*). Chim. Sel de l'acide ferrocyanhydrique.

FERROCYANHYDRIQUE adj. (fèr-ro-si-a-ni-dri-ke — du lat. *ferrum*, fer, et de *cyanhydrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique sur le ferrocyanure de potassium, dont il diffère par la substitution de l'hydrogène au potassium, comme l'acide chlorhydrique du chlorure de potassium.

FERROUILLAT (Jean-Baptiste), avocat et homme politique français, né à Lyon en 1820. Lorsqu'il eut fait ses études à Lyon, il se rendit à Paris, où il suivit les cours de l'Ecole de droit, fut reçu licencié, puis docteur (1843) et devint secrétaire de Bethmont. Après la révolution du 24 février 1848, M. Ferrouillat retourna à Lyon et posa sa candidature à l'Assemblée constituante. Elu député du Rhône, il devint, à cause de sa jeunesse, un des secrétaires provisoires de l'Assemblée, vota avec les républicains de la nuance du *National* et se montra d'une extrême modération, ce qui lui valut de ne pas être réélu à l'Assemblée législative. M. Ferrouillat reprit sa place au barreau de Paris, où il resta jusqu'en 1856. A cette époque, il retourna dans sa ville natale, et il y continua sa profession d'avocat.

Comme membre de l'opposition démocratique, il fut appelé, en 1864, par le 2e canton de Lyon à faire partie du conseil général du Rhône. L'administration ayant interdit à ce conseil de discuter un vœu relatif au régime municipal de Lyon, M. Ferrouillat donna sa démission (1867) et fut réélu à une grande majorité. Nommé après la révolution du 4 septembre membre du conseil municipal de Lyon, il devint, pendant la guerre, président du comité de résistance. Dans une élection partielle qui eut lieu le 2 juillet 1871, dans le Var, il fut nommé député à l'Assemblée nationale par 29,484 voix. M. Ferrouillat alla siéger à l'extrême gauche. Il se fit remarquer à la Chambre comme un excellent orateur d'affaires, notamment sur les marchés de Lyon, où son discours fit sensation, et dans la discussion du projet de loi sur la municipalité lyonnaise. Il vota contre le pouvoir constituant, la pétition des évêques, la dissolution des gardes nationales, pour le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Le gouvernement de combat trouva en M. Ferrouillat un adversaire incessant. Après avoir voté contre la circulaire Pascal, pour la liberté des enterrements, contre l'église du Sacré-Cœur, il se prononça contre le septennat (20 novembre 1873), contre la loi sur les maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, donna son adhésion aux lois constitutionnelles, repoussa la loi cléricale sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, les républicains du Var le portèrent candidat au Sénat dans ce département, et il fut élu par 136 voix (30 janvier 1876). M. Ferrouillat est allé siéger à l'extrême gauche de cette Chambre. Il y a voté pour l'amnistie entière, pour l'abolition des jurys mixtes, pour la suppression du crédit destiné aux aumôniers militaires, etc., et il s'est associé aux protestations des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon, et contre le nouveau ministère formé pour combattre les républicains. Le 22 juin suivant, il a voté contre la demande de dissolution de la Chambre des députés.

* **FERRUS** (Guillaume-Marie-André), médecin français. — Il est mort à Paris le 23 mars 1861. La ville de Paris a donné, en 1864, son nom à l'avenue Sainte-Anne qui conduit à l'établissement d'aliénés situé dans le XIVe arrondissement.

* **FERRY** (Jules), avocat, journaliste et homme politique français. — Le 5 juin 1871, il fut remplacé comme préfet de la Seine par M. Léon Say et, le 8 octobre suivant, les électeurs du canton de Thillot le nommèrent membre du conseil général des Vosges. A l'Assemblée nationale, il vota contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, contre la proposition Feray, etc. Au mois de mars 1872, il fit devant la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars une déposition, qu'il publia (1872, in-12) et qui lui attira de la part des journaux de la réaction les imputations les plus calomnieuses. Nommé le 15 mai 1872 ministre plénipotentiaire à Athènes par M. Thiers, M. Ferry parvint à aplanir le différend, devenu interminable, qui s'était élevé entre le cabinet hellénique et les gouvernements français et italien au sujet des mines du Laurium. Après le renversement de M. Thiers par les coalisés monarchiques et bonapartistes (24 mai 1873), il donna sa démission de ministre plénipotentiaire, et il revint siéger à l'Assemblée. M. Jules Ferry fit une opposition constante au gouvernement de combat qui entreprit d'étouffer la liberté et la République pour rétablir la monarchie. Il vota contre la circulaire Pascal, pour la liberté des enterrements, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre le septennat, et prononça un discours pour la levée de l'état de siége. En 1874, M. Ferry prit part à la discussion sur la nouvelle loi sur les maires, sur la loi électorale municipale, contribua à renverser le cabinet de Broglie (16 mai) et appuya les propositions Périer et Maleville. En 1875, il vota pour la constitution du 25 février, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. Un discours qu'il prononça au sujet de la collation des grades universitaires et des jésuites (11 juin) fut extrêmement remarqué. A cette époque, M. Ferry était président de la gauche républicaine. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans l'arrondissement de Saint-Dié. M. Ferry, dans sa profession de foi, déclara que la République ne pouvait être ni exclusive ni intolérante, et qu'il fallait substituer à la politique de défiance et d'équivoque, inaugurée le 24 mai 1873, une politique d'apaisement, de franchise et de liberté. Elu député à une grande majorité par 11,739 voix, il alla siéger, comme précédemment, dans les rangs de la gauche républicaine, qui le choisit comme président. M. Ferry fut chargé du rapport sur le projet de loi d'organisation municipale. Il vota contre l'amnistie entière, prononça un très-remarquable discours contre les jurys mixtes, s'associa à la protestation des gauches contre la politique de combat que le maréchal de Mac-Mahon venait de recommencer en formant le ministère de Broglie-Fourtou et prit une part brillante à la discussion qui eut lieu en juin 1877 à la Chambre des députés sur la ligne politique suivie par le cabinet. M. Ferry fut un des 363 qui votèrent un ordre du jour de blâme contre le ministère chargé de faire la guerre aux républicains et de patronner la candidature des seuls ennemis de la République. Le 14 octobre 1877, il a été réélu député de Saint-Dié par 11,962 voix contre 8,479 données à M. de Ravinel, candidat officiel et monarchiste. A la nouvelle Chambre, il a prononcé un éloquent discours contre les agissements du gouvernement avant et pendant la période électorale. Il a voté l'enquête parlementaire destinée à constater les abus commis par le pouvoir (15 novembre), l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), etc.

FERRY (Henri DE), géologue français, né à La Chapelle-la-Reine en 1817, mort à Bussières (Saône-et-Loire) en 1869. Il employa ses loisirs à des études scientifiques et devint membre de la Société géologique de France. On a de lui deux ouvrages intéressants : l'*Age du renne en Mâconnais* (Mâcon, 1869, in-8°), avec M. Arcelin, et le *Mâconnais préhistorique, mémoire sur les âges primitifs de la pierre, du bronze et du fer en Mâconnais et dans quelques contrées limitrophes*, ouvrage posthume (1870, in-4°, avec atlas), accompagné d'un supplément anthropologique par le docteur Pruner-Bey.

FERRY DE BELLEMARE (Eugène-Louis-Gabriel DE), littérateur et voyageur français, connu sous le nom de **Gabriel Ferry**, né à Grenoble en 1809, mort en 1852. Il voyagea longtemps aux Etats-Unis et au Mexique, et il publia dans la *Revue des Deux-Mondes* d'intéressantes études sur ce qu'il avait observé, ainsi que des œuvres d'imagination. A la fin de 1851, Louis Bonaparte l'envoya à San-Francisco, avec la mission de veiller aux premiers besoins des émigrants français qui allaient chercher fortune dans la Californie. Ce fut pendant ce voyage qu'il périt en mer sur l'*Amazone*, consumé par un incendie le 5 janvier 1852. Après sa mort, on a publié en volumes les ouvrages de lui qui avaient déjà paru dans le recueil précité, ainsi que des ouvrages laissés manuscrits. Nous citerons de cet écrivain de mérite, doublé d'un observateur ingénieux, les livres suivants : *Costal l'Indien*, roman historique, suivi de *Scènes de la guerre de l'Indépendance au Mexique* (1852, in-12); le *Coureur des bois* (1853, 7 vol. in-8°), plusieurs fois réédité; la *Chasse aux Cosaques* (1854, 5 vol. in-8°); *Scènes de la vie mexicaine* (1854, in-12); le *Capitaine Pillavidas* (1856, 3 vol. in-8°); *Scènes de la vie sauvage au Mexique* (1856, in-12); le *Vicomte de Châteaubrun* (1856, 2 vol. in-8°); *Scènes de la vie militaire au Mexique* (1857, in-12); les *Squatters*, *La Clairière du bois des Hogues* (1858, in-12); les *Révolutions du Mexique* (1864, in-12), avec une préface de George Sand; *Voyages et aventures au Mexique* (1864, in-12). Citons encore : la *Guerre des Etats-Unis et du Mexique*, *Voyage au Val-d'Or*, des rééditions de *Costal l'Indien*, sous le titre de : le *Dragon de la reine* (1855, 4 vol. in-8°), etc.

FERT, devise des anciens ducs de Savoie, devenus rois de Sardaigne. On a vu long temps cette devise figurer sur les monnaies du royaume de Piémont et de Sardaigne. Les quatre lettres dont elle est composée sont les initiales des mots *fortitudo ejus Rhodum tenuit*, et elle signifie qu'un des ancêtres des rois de Sardaigne, par son courage, s'était rendu maître de l'île de Rhodes.

FERTE s. f. (fèr-te). Sorte de longue perche dont se sert le paysan breton pour franchir les obstacles : *Tu iras au bois de Rougefeu où est Miélette, qui saute par-dessus les ravins en s'arc-boutant sur une longue perche. Cela s'appelle une* FERTE. (V. Hugo.)

* **FERTÉ-ALAIS** ou **ALEPS** (LA), bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-E. d'Etampes, sur la rive droite de l'Essonne; 850 hab.

* **FERTÉ-BERNARD** (LA), petite ville de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. S.-E. de Mamers; pop. aggl., 2,593 hab. — pop. tot., 2,637 hab.

* **FERTÉ-FRESNEL** (LA), bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. N.-E. d'Argentan; pop. aggl., 397 hab. — pop. tot., 506 hab.

* **FERTÉ-GAUCHER** (LA), bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. E. de Coulommiers, sur le Grand-Morin; pop. aggl., 1,829 hab. — pop. tot., 2,128 hab.

* **FERTÉ-MACÉ** (LA), ville de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. E. de Domfront; pop. aggl., 6,052 hab. — pop. tot., 9,769 hab.

* **FERTÉ-SAINT-AUBIN** (LA), bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. d'Orléans, sur le Cosson; pop. aggl., 1,878 hab. — pop. tot., 2,836 hab.

* **FERTÉ-SOUS JOUARRE** (LA), ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. E. de Meaux, sur la Marne; pop. aggl., 3,511 hab. — pop. tot., 4,771 hab.

* **FERTÉ-SUR-AMANCE** (LA), bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. de Langres; pop. aggl., 559 hab. — pop. tot., 635 hab.

* **FERTÉ-VIDAME** (LA), bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Dreux ; pop. aggl., 711 hab. — pop. tot., 979 hab.

* **FERTIAULT** (François), auteur contemporain. — Il est membre de la Société des gens de lettres, membre correspondant des Académies de Dijon et de Bordeaux. Outre les ouvrages que nous avons cités, et des articles dans le *Feuilleton de Paris*, le *Bulletin de l'Union des poëtes*, on lui doit : le *Langage des fleurs illustré* (1848) ; la *Bonne étoile* (1845) ; la *Matière et l'âme* (1863, in-8°), recueil de vers ; le *Bac des vendangeurs* (1864, in-8°) ; le *Carillon du collier* (1867) ; le *Vigneron* (1869) ; les *Féeries du travail* (1873, in-12) ; la *Chambre aux histoires* (1874, in-12) ; les *Amoureux du livre* (1876, in-8°), sonnets, etc. — Sa femme, Mme Marie-Julie FERTIAULT, née à Aubenas vers 1823, est la fille de Rodde, qui rédigea le *Bon sens* de 1832 à 1835. Ayant perdu son fils unique, elle chercha une consolation dans les lettres, et elle écrivit des poésies qui ont paru dans les deux recueils publiés par son mari, sous les titres de *Poëme des larmes* (1858) et de *Voix amies* (1864). En outre, elle a donné des causeries et des articles dans des journaux de dames, le *Conseiller des dames*, le *Journal des jeunes filles*, les *Modes de l'enfance*, dont elle a la direction, etc. Mme Fertiault a publié, en outre : le *Ménagier français* (1863-1865, in-8°) ; l'*Education du cœur* (1872, in-12) ; les *Petits drames rustiques* (1875, in-12), etc.

FERVACQUES (Léon DUCHEMIN, dit), journaliste français, né en 1840, mort en 1876. Il prit le pseudonyme de **Fervacques**, nom d'une petite ville du Calvados, qui s'écrit cependant *Fervaques* et non *Fervacques*. Il débuta d'abord dans la carrière administrative, et ce ne fut qu'en 1872 qu'il commença à se faire connaître comme écrivain, en publiant ses *Notes sur Paris*, dans le journal le *Gaulois*. Nature prime-sautière, ultra-parisienne, ou plutôt tout à fait *boulevardière*, Fervacques se fit le peintre des mœurs de ce Paris qui joue aux courses, qui hante les boudoirs des courtisanes à la mode, qui soupe tous les soirs, du Paris talon rouge, pimpant, coquet, musqué, maquillé. Il réunit plus tard ces *Notes* en deux petits volumes qui eurent un succès de vogue sous le titre de *Mémoires d'un décavé*. Dans ces deux volumes écrits d'un style coloré, brillant, il se montre à la fois sceptique et croyant, dédaigneux de tout et enthousiaste d'un rien, tantôt mélancolique comme Werther, tantôt follement insouciant et gai comme la Frétillon de Béranger. On dirait qu'il s'étudie à changer d'impression à chaque page. Loin de le gêner, ces qualités si contraires semblent le rendre plus alerte ; il joue avec la plus grande aisance dans le jardin de la fantaisie.

Léon Duchemin dirigea également la rédaction des *Echos de Paris* sous la signature collective de **Domino XV**. Il fut ensuite pendant plusieurs mois (en 1874) rédacteur du *Figaro*, où il publia une série d'articles sous le titre : l'*Hiver à Paris*, et des chroniques datées de Saint-Pétersbourg.

Comme romans, Fervacques écrivit : *Rolande*, étude parisienne très-mouvementée, composée en collaboration avec Bachaumont, et *Sacha*, histoire d'une aventurière. Dans un troisième roman, *Madame Lebailly*, Fervacques abandonna ses études et ses observations parisiennes, pour nous dépeindre la vie de province. Ce dernier ouvrage, écrit sur une donnée banale, est sans contredit la plus faible production de Léon Duchemin.

Fervacques était le véritable type de ces natures mondaines du Paris élégant, qui savent concilier avec un rare éclectisme les choses les plus opposées, qui sont en même temps sceptiques et religieux. Dans ses écrits où il dépeint les situations les plus risquées, les plus scabreuses, on trouve parfois des pensées dignes d'un ascète.

A l'heure même où la mort l'a frappé, il travaillait à un grand roman que le *Gaulois* devait publier dans le courant de l'hiver. Pour se consacrer exclusivement à cet ouvrage, il s'était retiré à Auteuil. C'est là qu'il mourut le 17 août 1876, de la rupture d'un anévrisme. — Fervacques était le frère d'Alphonse DUCHEMIN, qui rédige le *Bulletin de la Bourse* dans le journal le *Soir*, où il écrit également les courriers dramatiques sous le pseudonyme d'Alphonse Defère.

FESSONIE ou **FESSORIE** (lat. *fessus*, las), déesse des voyageurs fatigués, dans la mythologie romaine. Les gens de guerre invoquaient aussi son secours pour l'accomplissement de leurs durs travaux.

FESTEAU (Louis), chansonnier français, né à Paris en 1798, mort en 1869. Contemporain et ami de Béranger, Louis Festeau n'atteignit jamais à la gloire de celui que l'on a appelé le chansonnier national; mais, comme lui, il produisit de nombreuses chansons, politiques pour la plupart, que l'on retrouve dans cinq volumes publiés sous les titres de : les *Ephémères* (1834) ; *Chansons et musique* (1838) ; les *Egrillardes* (1842) ; *Chansons nouvelles* (1848) et les *Roturières* (1859). Les chansons de Festeau se distinguent par un esprit très-fin, une verve mordante et des aspirations démocratiques fort prononcées.

En 1814, Festeau entrait au Caveau et chantait, pour payer sa bienvenue, les *Plaisirs du soldat*, spirituelle boutade sur les inconvénients du métier militaire. Du reste, il ne montra jamais trop de goût pour la carrière des armes. La légende napoléonienne, que Béranger chanta à l'excès, le laissa froid et indifférent. A la gloire et au prestige militaire il préféra la paix, le progrès et la liberté.

La France veut reposer dans sa gloire.
Elle a fait trêve aux belliqueux hasards.
Mais elle aspire encore à la victoire
Dans le champ clos du progrès et des arts,

disait-il dans sa *Marseillaise* de 1840.

Ce sentiment, nous le retrouvons dans la plupart des chansons de Festeau, par exemple dans les *Champs de l'avenir*, *Il ne faut pas jouer avec le feu*, *Eclairez, n'incendiez pas*, etc.

Festeau, avons-nous dit, fut le contemporain et l'ami de Béranger. Les éditeurs de celui-ci, connaissant l'affection qui liait les deux chansonniers, se permirent d'intercaler souvent dans les œuvres du maître celles du poëte moins connu, et ils espéraient qu'au cas où il découvrirait la fraude, à laquelle d'ailleurs Béranger restait étranger, Festeau ne se plaindrait pas. En cela, ils se trompaient. En tête des *Roturières*, Festeau a écrit : « Est-il vrai, dans la justice, d'attribuer presque exclusivement à Béranger la victoire de 1830? Certes, il fut le général de la chanson, et je reconnais qu'à cette époque il a reçu de graves blessures ; mais ces blessures furent cautérisées aussitôt par le baume populaire et par les billets de banque d'amis bien placés. S'est-on informé s'il n'y avait pas alors d'autres combattants dévoués et courageux? Leur a-t-on jeté un regard, un mot? Leur a-t-on donné une épinglette d'honneur à raison de la victoire du peuple? Non. Un seul homme s'élevait, radieux ; tous les autres étaient enterrés sous le boisseau.... Qui nous dit que des éditeurs, dans l'avenir, ne découvriront pas plusieurs centaines de chansons inédites de Béranger arrachées aux albums de Marsillac, Dupont, Festeau, etc. »

Festeau, on le voit, se plaint en termes un peu vifs peut-être de l'engouement de toute une génération pour Béranger, son ami. Mais faut-il lui en vouloir? Si l'on ne prête qu'aux riches, encore ne doit-on pas dépouiller pour eux ceux qui possèdent moins qu'eux.

Festeau a écrit contre la Restauration, contre la branche cadette et contre l'Empire des satires vigoureuses. Quelques-unes lui attirèrent des démêlés avec la justice ; mais ses convictions républicaines restèrent jusqu'à sa mort profondes et sincères.

FESTOIEMENT s. m. (fè-stoi-man — rad. *festoyer*). Action de festoyer.

* **FÊTE** s. f. — **Encycl.** *Fêtes musulmanes.* La religion musulmane compte des fêtes nombreuses, et, sous ce rapport, les disciples de Mahomet n'ont rien à envier aux disciples du Christ. Là, comme ici, tout est prétexte à chômage, et le mahométan, naturellement porté à la paresse, se montre fidèle observateur du Coran, lorsque le Coran lui prescrit le repos. Les *fêtes musulmanes* principales sont :

Le *Muharrem*, ou le nouvel an des Turcs. Pendant les dix premiers jours du Muharrem, les musulmans s'abstiennent de tout amusement, de toute nourriture délicate, ne se désaltèrent que dans des vases grossiers, et, quand la nécessité les oblige à aller au bain, ils n'emploient que juste l'eau indispensable pour se laver le corps.

Le jour d'*Achowé*, le dixième du Muharrem. Ce jour-là, les musulmans ont coutume de préparer un plat dans lequel entrent du riz, des fèves, des pois et du froment. Le tout est cuit au miel ou au sucre. Tout autre ingrédient est absolument défendu.

Le *Melvudon*, ou nativité du prophète, dans le mois de *Rebul eral*. Le douzième jour de ce mois, jour anniversaire de la naissance de Mahomet, les mosquées, les minarets et les édifices publics sont brillamment illuminés. Les Arabes de la campagne remplacent les illuminations par des feux de joie, semblables à ceux que l'on allume dans nos provinces méridionales les jours de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre. Le lendemain du Melvudon, dans l'après-midi, le sultan se rend en grande pompe, et entouré de tous les dignitaires de l'empire, dans l'une des principales mosquées de la ville, où sa loge a été richement préparée. Après la cérémonie, toujours fort longue, et dont des psalmodies nasillardes font tous les frais, des sorbets et des sucreries sont distribués à la pieuse assemblée, précaution qui ne laisse pas que d'augmenter sensiblement le nombre des fidèles.

Leïl ul Raghaïb, au mois de Redjeb. Après le coucher du soleil du premier vendredi de ce mois, les minarets et les mosquées sont illuminés pour célébrer la fête de Leïl ul